

DOSSIER DE MISE
A L'ENQUETE



PIECE 9

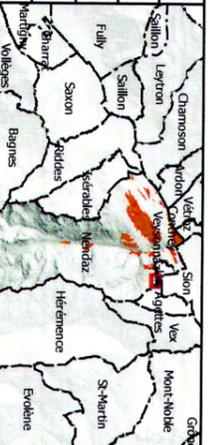
Plan des espaces réservés aux eaux de surface (ERE)

SITUATION 1 : 2'000

geau
environnement
sarl

geau environnements sarl
bureau d'études
techno-pôle 3
ch. 3940 seire
tél. +41 27 652 6136
fax +41 27 59 6118
bureau@geau.ch
www.geau.ch

Date	Projet	Dessin	Contrôle
23.05.16	ar	ar	dt
15.06.16	ar	ar	dt
27.06.16	ar	ar	dt



L'administration communale de Nendaz certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par insertion au Bulletin Officiel du 22.07.2016, et affichage, a été déposé au greffe communal du 22.07.2016 au 21.08.2016 pour y être consulté.

Dossier de mise à l'enquête publique

Basse-Nendaz, le 22.07.2016

L'ADMINISTRATION COMMUNALE
Commune de Nendaz

Le Président : F. Dumas
Le Secrétaire : Ph. Charbonnet

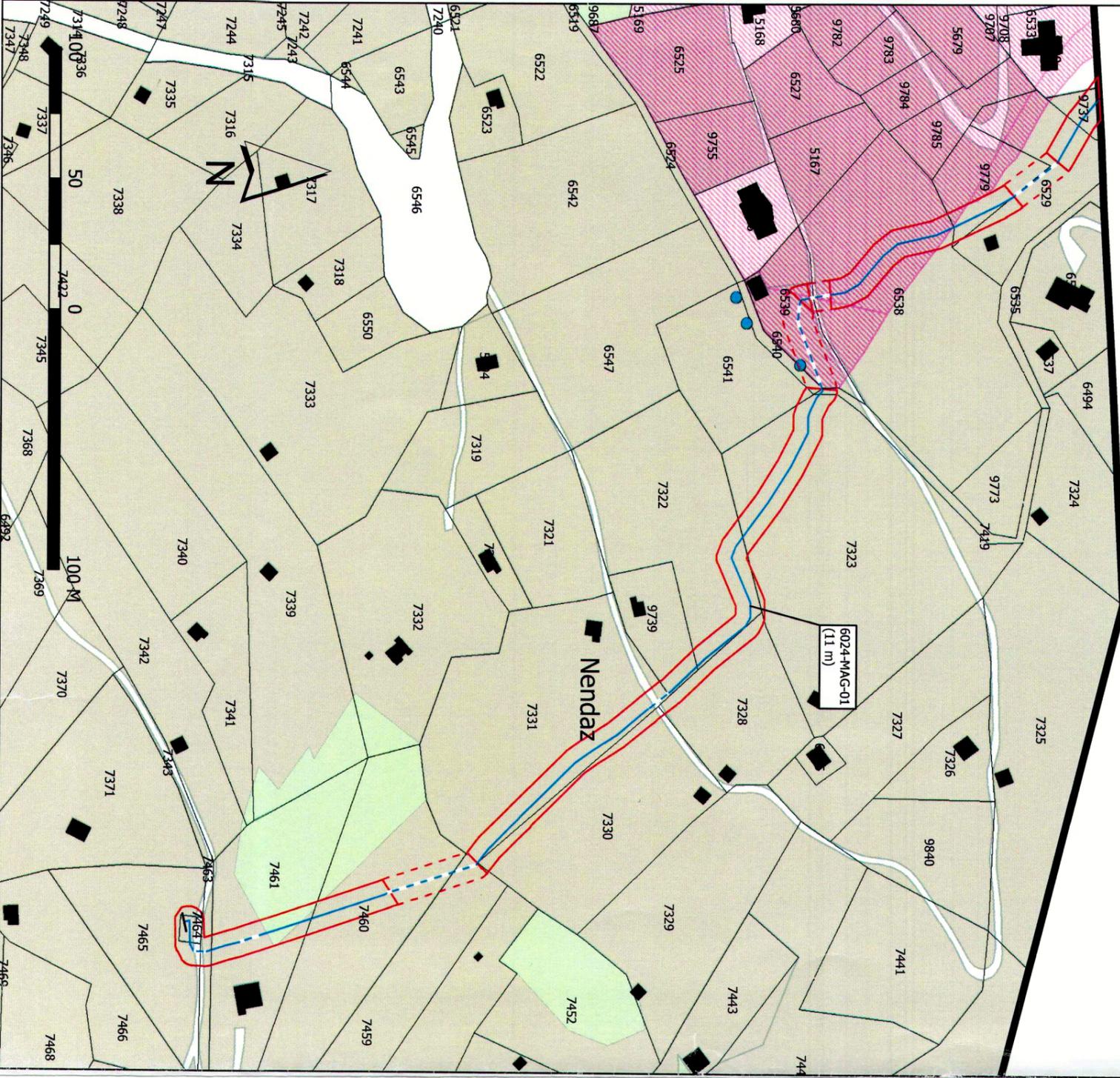
Homologué par le Conseil d'Etat en séance du _____

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 11. AOÛT 2021

Droit de sceau: Fr. _____
Droit de sésau: Fr. 1339

L'atteste: _____
Le chancelier d'Etat: _____

L'ATTESTE : _____
LE CHANCELIER D'ETAT : _____



Réseau hydrographique

- ERE nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE nécessaire (tracé enterré)
- ERE non nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE non nécessaire (tracé enterré)

Espace réservé aux eaux de surface (ERE)

- Définitif (eaux à ciel ouvert)
- Définitif (eaux enterrées)
- Transitoire (eaux à ciel ouvert)
- Transitoire (eaux enterrées)

Installations existantes

- Caprages hydroélectriques
- Autres captages
- Autres installations

Zones pertinentes pour l'ERE

- Zone à bâtir
- Zone agricole
- Zone de protection nature et/ou paysage
- Cadastre forestier
- Inventaire de protection (régional < cantonal < fédéral)
- Tronçon avec indication de l'ERE